

ENTRAÎNEMENT – 1^{ère} Intervention incendie – EPI déjà formés – Module 1h30

Cette formation inclut la manipulation d'extincteurs et RIA sur feu réel.

🔗 Tarif
🔗 Programmation
[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60

Entraînement des personnels déjà formés. Inclut la manipulation d'extincteurs sur feu réel, l'utilisation des RIA.

Ces exercices d'entraînements pratiques et dynamiques visent à ancrer les automatismes par des exercices répétés de maîtrise d'un départ de feu en partant d'une mise en situation de travail réaliste.

Durée : **1H30** / 2 sessions par ½ journée – 4 sessions par jour

Modalité pédagogique : **Présentiel – 5 à 7 stagiaires**

Public : **Tous les membres du personnel** parce que chacun peut devenir, face à un début de sinistre, le 1er maillon de la chaîne des secours ; L'équipier de Première intervention – EPI- ainsi formé et entraîné, participera efficacement à la sauvegarde de ses collègues, des visiteurs et à la protection de son entreprise.

Le code du travail (art. 4227-39) préconise de réaliser des exercices d'entraînement tous les 6 mois « au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de 1er secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires »

Prérequis : **Avoir réalisé la formation initiale 1^{ère} intervention incendie**

Objectifs

Renforcer ses automatismes dans l'action :

- Déclencher l'alarme – Donner l'alerte
- Procéder à une levée de doute
- Savoir agir sur un départ de feu
- Connaître et appliquer les consignes de son établissement
- Connaître les risques spécifiques de son environnement de travail
- Face à une situation complexe (feu, victime, propagation) savoir analyser et prioriser ses actions
- Savoir comment évacuer son établissement

Être acteur de la prévention :

- Appréhender le risque incendie dans son établissement ; TGBT, atelier, réserve, stockage...
- Maintenir opérationnel le cloisonnement – fermeture des portes coupe-feu
- Être acteur de la prévention au quotidien



Contenu de l'entraînement

Visite de site interactive

- Recherche d'anomalies entravant la sécurité portes coupe-feu, issues de secours encombrées, stockages de matières combustibles, ...
- Rester un acteur de la prévention indispensable à l'entreprise
- Identifier les locaux et installations à risque

Exercices pratiques, sous forme de jeu de rôle – la mise à niveau des connaissances se fait au cours des exercices

- Prise en compte d'une alarme feu sur le SSI si existant dans l'entreprise
- Opérer une levée de doute équipé d'un extincteur
- Analyser une situation, savoir se protéger
- Appliquer les protocoles – Donner l'alerte aux Secours
- Sécurisation de la zone sinistrée
- Sauvetage de personnes d'un bureau, d'un local partiellement enfumé, techniques de dégagement d'urgence

Exercices pratiques sur feu réel

- Analyser une situation, savoir se protéger
- Déclencher l'alarme et donner l'alerte
- Couper les énergies (vanne de barrage gaz, arrêt d'urgence électrique)
- **Intervention sur feu réel** avec les moyens de secours suivants (véritables extincteurs)
 - Extincteur à eau pulvérisée
 - Extincteur CO2
 - Couverture antifeu
 - Mise en œuvre d'un RIA

Exercices selon plusieurs scénarios possibles avec ou sans victime (adapté à l'établissement et son activité)

- Feu de bureau
- Feu de local technique, TGBT, réserve, local poubelle...
- Feu sur machine
- Feu sur engin
- Feu sur poids lourd
- Feu sur quai de chargement
- ...
- Accueil des secours
- Débriefing après chaque exercice

Pédagogie

Méthode

Les mises en situations sont concrètes et réalistes et la pédagogie est active et participative

Outils

Générateur de flammes propre et écologique, générateur de fumée, véritables extincteurs à eau pulvérisée et CO², couverture anti-feu, mannequin (optionnel), vidéo projecteur et vidéos diverses

Préparation de l'entraînement

Documents utiles à transmettre

- Consignes de votre établissement (générales, particulières, ATEX...)
- RETEX incendie ou départ de feu dans votre établissement, photos si possible

Mettre à disposition un bureau, un local technique ou autre local, un véhicule, une machine. Un enfumage partiel pourra être réalisé selon les possibilités de désenfumage.

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de l'entraînement

Le stagiaire est évalué par le formateur lors des exercices pratiques (jeux de rôle) sur sa capacité à réaliser les actions suivantes :

- **Protection** : isoler la zone sinistrée
- **Alarme** : transmettre ou faire transmettre le signal d'alarme générale d'évacuation
- **Alerte** : Transmettre aux Secours un message clair et précis
- **Intervention** : mettre en œuvre les moyens d'extinctions adaptés
- **Posture** : analyser une situation et prioriser ses actions

À l'issue, une attestation de fin de formation sera remise à l'ensemble des participants. Le formateur renseignera le registre de sécurité.

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.



Informations pratiques

Recyclage : le code du travail (art. 4227-39) préconise de réaliser des exercices d'entraînement tous les 6 mois « *au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de 1^{er} secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires* » Dans le respect de cette réglementation et l'optimisation de la sécurité de votre établissement, nous préconisons :

- ✦ un exercice d'évacuation tous les 6 mois
- ✦ des entraînements des personnels déjà formés à la manipulation des moyens d'extinction tous les ans par moitié ou par tiers selon l'effectif de votre établissement

Option : ATEX, gestion en niveau 2 du SSI etc...

Encadrement : Formateur Conseil incendie, diplômé SSIAP2/3, CT INSSI, sous-officier de sapeur-pompier, moniteur SST